



WEB-HORIZON

AGENCE DE COMMUNICATION

Site internet - Application - Logiciel - Webmarketing

**GLIMOV GESTION RGPD
GUIDE**

Chèr(e) client(e),

Après plusieurs semaines de développement, nous vous mettons à disposition notre nouvel outil de gestion RGPD. Cet outil vous permet de mettre en place et de gérer facilement votre mise en conformité obligatoire sur l'utilisation des données personnelles de vos clients/prospects.

Imposée par l'Union européenne depuis mai 2018, cette réglementation est, pour beaucoup d'entreprises, prise à la légère malgré les fortes sanctions annoncées.

Nous avons donc pris les devants, afin que vous soyez protégé(e)s contre d'éventuels problèmes aux lourdes conséquences.

Cet outil, qui s'intègre à tous nos logiciels et les sites internet de nos clients, permet d'avoir une vue d'ensemble sur la validité des données, de gérer facilement les consentements clients/prospects déjà présent et d'automatiser toutes les demandes de consentement des nouvelles données enregistrées.

Si vous êtes utilisateur d'un de nos logiciels de gestion commercial tel que Woof Gestion, vous apercevrez que de petits compléments de module RGPD y ont été ajoutés pour vous permettre de rendre conforme toutes vos anciennes et nouvelles données au fil des visites, rdv ou encaissement.

Si vous êtes client Glimov CMS, votre site internet devra subir, si ce n'est pas déjà fait, une petite adaptation au niveau des formulaires d'enregistrement pouvant contenir des données personnelles.

Dans les deux cas, Glimov Gestion RGPD vous permettra de suivre et d'accélérer la conformité de vos données.

Je vous souhaite une bonne découverte

Mickael.C

Webmaster-consultant
en communication digitale

Sommaire

1. Qu'est-ce que la RGPD p.4
2. Avertissements p.5
 - a. Responsabilité
 - b. Prendre le temps
 - c. Factures et RGPD
3. Etapes à suivre pour construire votre conformité p.7
4. Glimov Gestion RGPD p.8
 - a. Tableau de bord
 - b. Mes données
 - c. Mes paramètres
 - d. Forme de consentement
 - e. Comment mon client peut-il faire valoir ses droits ?

1 – Qu'est-ce que la RGPD ?

La RGPD (Règlementation Générale sur la Protection des Données), est un nouveau règlement de l'Union européenne entré en vigueur le 28 mai 2018. Elle oblige toutes entreprises à suivre une certaine éthique et faire preuve de transparence dans la gestion des données personnelles de leurs clients ou prospect.

Le professionnel doit mettre des solutions en place afin d'obtenir le consentement d'une personne pour utiliser ses données dans le cadre qui lui est accordé.

Plutôt que de faire de longs paragraphes, vous pouvez aller consulter ce très bon guide réalisé par la CNIL.

<https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/bpi-cnil-guide-rgpd-tpe-pme.pdf>

2 - Avertissements

1A - Responsabilité

Nous avons fait le choix d'investir énormément de temps dans le développement de cet outil pour vous permettre d'évoluer dans votre activité en ayant l'esprit tranquille.

Cependant, vous êtes seul(e) responsable de l'utilisation que vous en faites et vous ne pourrez pas vous retourner contre Web-Horizon si vous n'en faites pas bon usage.

Seules les données enregistrées depuis votre logiciel ou site internet sont concernées. La réglementation dit que vous pouvez utiliser les données de vos clients uniquement dans le cadre où ils vous l'ont clairement autorisé.

Conformément à la réglementation, Glimov Gestion RGPD stock dans votre base de données les éléments obligatoires pouvant clairement identifier le consentement comme : La date du consentement, le lieu, le motif d'utilisation (notification, newsletter, prospection...), le texte de la demande, la forme (oral, papier, mail), le canal utilisé (mail, sms, courrier, téléphone) etc...

Pour les textes de consentement, ainsi que votre politique de confidentialité, nous avons inclus du contenu prêt à l'emploi que vous pourrez personnaliser.

Comme pour la majorité des textes de réglementation, la RGPD n'est pas toujours clair voire contradictoire d'un paragraphe à un autre. Cependant l'outil répond à la quasi-totalité des exigences de la RGPD et vous pourriez largement faire valoir votre bonne foi auprès d'un agent de la CNIL en cas de contrôle.

1B - Ne cherchez pas à vouloir rendre dès demain toutes vos données conformes en passant des heures à faire des demandes au risque de saturer le serveur mail ou de fatiguer vos clients. Faites-le progressivement sur plusieurs semaines, vous n'avez pas de stress à avoir en cas de contrôle car vous vous êtes mis(e) dans la démarche de mise en conformité.

1C - Éclaircissement sur la contradiction des données personnelles dans les factures :

La RGPD s'applique à vos factures sauf si elles sont soumises à une autre obligation légale. Comme ce sont des pièces comptables qui doivent être conservées 10 ans, il n'y a pas de problèmes.

Si vous êtes amené à supprimer ou anonymiser les données d'un client/prospect, ce changement ne s'appliquera pas dans la base de données des factures.

3 - Etapes à suivre pour votre mise en conformité progressive

Rappel (1B) : faites les choses progressivement. Fixez-vous un objectif sur plusieurs semaines pour mettre à jour vos anciennes données.

1 Purgez d'abord les vieilles données inutiles

Pour commencer, supprimez les données que vous n'utiliserez plus jamais en faisant une purge.

Pour les utilisateurs « Woof Gestion », allez dans le menu « Option », « Export BDD » puis dans le tableau qui s'affiche, à la ligne « Clients » cliquez sur « Purger ». Ce petit module vous permet d'afficher la liste des clients qui ne sont pas venu depuis X années. Sélectionnez 3 ans et suivez les instructions.

2 Contactez les anciens clients/prospect

Par Email :

Si vous stockez les adresses emails, vous pouvez utiliser Glimov Gestion RGPD pour envoyer des mails invitant les personnes déjà enregistrées à vérifier et à valider leurs données et leur consentement.

Au passage :

Profitez de leurs passages dans votre magasin ou site internet pour les mettre à jour.

3 Prenez de bonnes habitudes avec les nouveaux clients

Peu-importe la forme (oral, écrits, en ligne.), pensez à demander à votre nouveau client et à enregistrer son accord pour créer sa fiche et utiliser ses données dans le cadre de vos prestations.

4 – Glimov Gestion RGPD

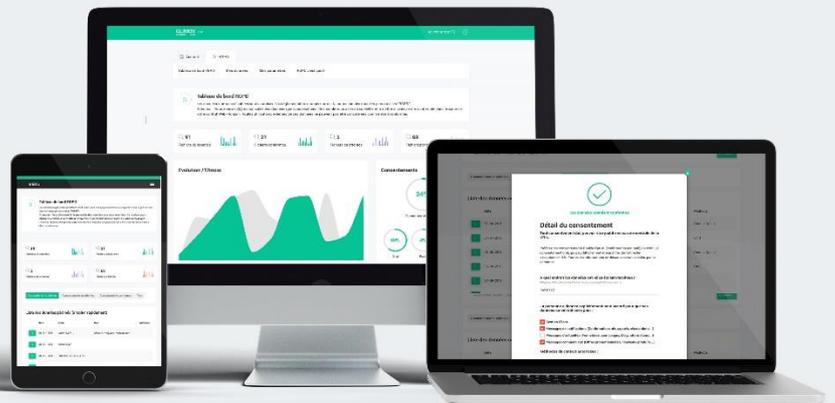
RGPD

La mise en conformité RGPD obligatoire

Avant, RGPD c'était chiant, incompréhensible, ingérable
Maintenant cest facile, rapide et agréable

OK c'est toujours chiant, mais avec un outil de gestion relié à ma base de données c'est tellement plus simple ! :)

- ✓ Analyse, Suivi
- ✓ Relance des clients
- ✓ Invitation
- ✓ Méthode de consentement multiple
- ✓ Espace clients
- ✓ Paramétrage des messages
- ✓ Intégration Glimov CMS
- ✓ Intégration Woof Gestion
- ✓ Intégration outils Web-horizon



www.web-horizon.com
05 35 54 29 14

ORDINATEURS - TABLETTES - MOBILES **GLIMOV GESTION**

Glimov gestion RGPD est un outil simple à utiliser et très intuitif. Le meilleur moyen de comprendre son fonctionnement est de s'y rendre et faire un tour d'horizon. Voici tout de même un résumé de ses fonctionnalités.

Pour vous connecter à votre compte, rendez-vous à l'adresse suivante :

<https://gestion.glimov.com/>

Utilisez ensuite vos identifiants de connexion habituelles pour vous connecter, et, une fois connecté(e), cliquez sur RGPD.

Page : Tableau de bord

Le tableau de bord vous permet d'avoir une vue d'ensemble sur votre conformité et suivre votre progression.

Page : Mes données

Cette page affiche toutes vos données. C'est ici que vous allez pouvoir effectuer des changements et effectuer les actions que vous avez besoin (aperçu, relance, impression, mise à jour, suppression...).

Page : Mes paramètres

Cette page vous permet de personnaliser les différents textes qui seront présentés aux personnes. (Oral, emails, écrit...)

Vous pourrez également modifier votre Politique de confidentialité.

Les méthodes de consentement

Oral : Vous avez simplement demandé à votre client et il vous a autorisé. Cette méthode est valide du moment que vous stockez correctement les modalités obligatoires de la demande. L'enregistrement de ces informations est automatisé quand vous confirmez un consentement dans votre logiciel (Woof Gestion).

Vous demandez > Vous cliquez pour confirmer > C'est fait !

Ecrit : Pour certaine personne ou dans des cas particuliers vous pouvez imprimer un document à faire signer par votre client. Ce document est généré automatiquement et contient les données personnelles de la personne ainsi que votre politique de confidentialité.

Opt-in : Ici, votre client a coché de lui-même une case « J'accepte que... ». Par exemple dans un formulaire de contact.

Double Opt-in : Après son enregistrement (ou relance), le client reçoit un mail de confirmation l'invitant à vérifier ses données et à valider une deuxième fois son consentement. Avec cette méthode vous êtes certain que son adresse email et ses données sont correctes.

Comment mon client peut-il faire valoir ses droits ?

Un espace dédié à votre client/prospect lui est réservé. L'accès à cet espace lui est envoyé par email lors de son enregistrement ou une relance.

Si la personne n'a pas d'adresse email et ne compte pas en avoir, alors vous devrez faire le changement qu'il vous demande vous-même dans Glimov Gestion RGPD.

Cet espace lui permet de faire valoir ses droits. De vérifier l'utilisation de ses données, de les modifier ou retirer son consentement.

Si le client souhaite ne plus avoir de trace dans votre base de données, il lui est indiqué, dans la politique de confidentialité, qu'il doit vous contacter au préalable.

Vous seul(e) pouvez supprimer ou anonymiser une fiche.

Besoin d'aide ?

Si vous avez des questions sans réponses, nous vous invitons à nous contacter.

contact@web-horizon.com

05 35 54 29 14

WEB-HORIZON

AGENCE DE COMMUNICATION



05 35 54 29 14



contact@web-horizon.com
www.web-horizon.com



4 Avenue LAMARTINE,
33530 BASSENS

